

## LE PRESIDENT DE NIMES UNIVERSITE

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts,*

*Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 18/12/2025,*

## ARRETE

### Article 1 - Objet

Suite au scrutin ayant eu lieu le 18 décembre 2025 de 9h à 16h00, le Président de Nîmes Université proclame les résultats de l'élection du / de la vice-président (e) étudiant de Nîmes université.

### Article 2 - Résultats

Nombre de membres électeurs	34
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de votes valablement exprimés	5

### RÉPARTITION DES VOIX :

Candidats	Suffrages obtenus
Wilfried Sagesse TOSSOU	4
Anaïs ZANNOU	1
Kawla MAROC	0

### CANDIDAT PROCLAMÉ ÉLU :

**M. Wilfried Sagesse TOSSOU** a été élu, au 1<sup>er</sup> tour, Vice-Président Etudiant, à la majorité des suffrages exprimés.

### Article 3 - Exécution

Il sera affiché au siège de Nîmes Université pour une période de 2 mois, sur le site internet de Nîmes Université.

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes,

Le 18/12/2025

Monsieur Benoit ROIG

Président de Nîmes Université

Arrêté transmis à la rectrice de la région académique, chancelière des universités

Recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)